

DOC
CA1
EA50
C51
EXF
no. 1-3
1980)

DOCS
CA1 EA50 C51 EXF
no. 1 (May 5, 1980)-no. 3
(September 1, 1980)
Canada. Interdepartmental Committee
on External Relations
Consolidation bulletin
B1880767(E) .B2743796(F)



Interdepartmental Committee on External Relations
Comité interministériel sur les relations extérieures

CONSOLIDATION BULLETIN #1

Dept. of External Affairs
Min. des Affaires Étrangères

MAR 27 1966

Who is responsible for implementing consolidation?

The Personnel Management Committee (PMC) has been reconstituted as the main focus for consolidation. It has been created as a subcommittee of ICER, and reports to the Committee of ADMs and to ICER Deputies. It is convened by the Chairman of the ADM Committee of ICER, with departments and agencies represented by officials of Director-General rank.

What is the Membership of the PMC?

Membership includes the members of ICER (i.e. External Affairs, ITC, CEIC and CIDA, PCO, TB, DND and RCMP). PSC has been invited to participate, as have all other departments having foreign interests.

What is the structure of the PMC?

The PMC will operate through three interdepartmental task forces:

1. Restructuring Task Force. To handle the complex question of FS levels. This will involve a restructuring of the FS group to a larger number of grades, roughly in parallel with those in the domestic service. At the senior levels, the FS group will be directly linked with the Management Category in the Public Service as a whole.
2. Consolidation Task Force. To deal with all the elements of the transfer of positions and people to External Affairs and the mechanisms for the secondment of persons to positions on the External Affairs establishment, as well as the recruitment training, assignment and promotion of Foreign Service officers.
3. Administrative Infrastructure Task Force. To concern itself with the support of operations abroad (e.g. benefits, allowances, accommodation, logistics etc) and the transfer of resources to External Affairs to provide the required administrative support to the consolidated Foreign Service.

43-233-147

What are the terms of reference of the PMC?

The PMC is concerned with the implementation of personnel policies and procedures in connection with consolidation. More specifically, it will:

- 1) direct and coordinate the immediate consolidation and restructuring process;
- 2) develop personnel management systems to support the objectives of foreign service consolidation (e.g. streaming, recruiting, training, classification);
- 3) establish personnel policies designed to ensure the availability of officers qualified to conduct foreign operations programs, and to prepare officers to assume responsibilities at the executive level of the Foreign Service (e.g. promotions, postings, secondments, single assignments, HOP appointments, appraisals, etc.);
- 4) make recommendations on conditions of service abroad (e.g. allowances, benefits, travel and removal, etc.);
- 5) act as the clearing house for discussion and information dissemination with interested parties for all matters relating to consolidation (e.g. employee associations, central agencies, foreign interest departments, personnel abroad);
- 6) be the essential single focus for interdepartmental consultation on the ongoing personnel management of the foreign service.

What are some of the major issues to be resolved?

- the definition and interrelationships of the various streams in the foreign service;
- the policy and system of assigning officers, while on duty at headquarters, who choose to make their careers in one or another stream, to the department with primary responsibility in that area;
- the determination of the level and composition of the Executive Group and the promotion policy to the Group;

- the application of a new formula to restructuring the levels of foreign service classifications;
- the development of recruitment, training, assignment and promotion policy.

What is the time-frame?

The process of consolidation is now underway and it is planned that it will be completed and operational by April 1, 1981.

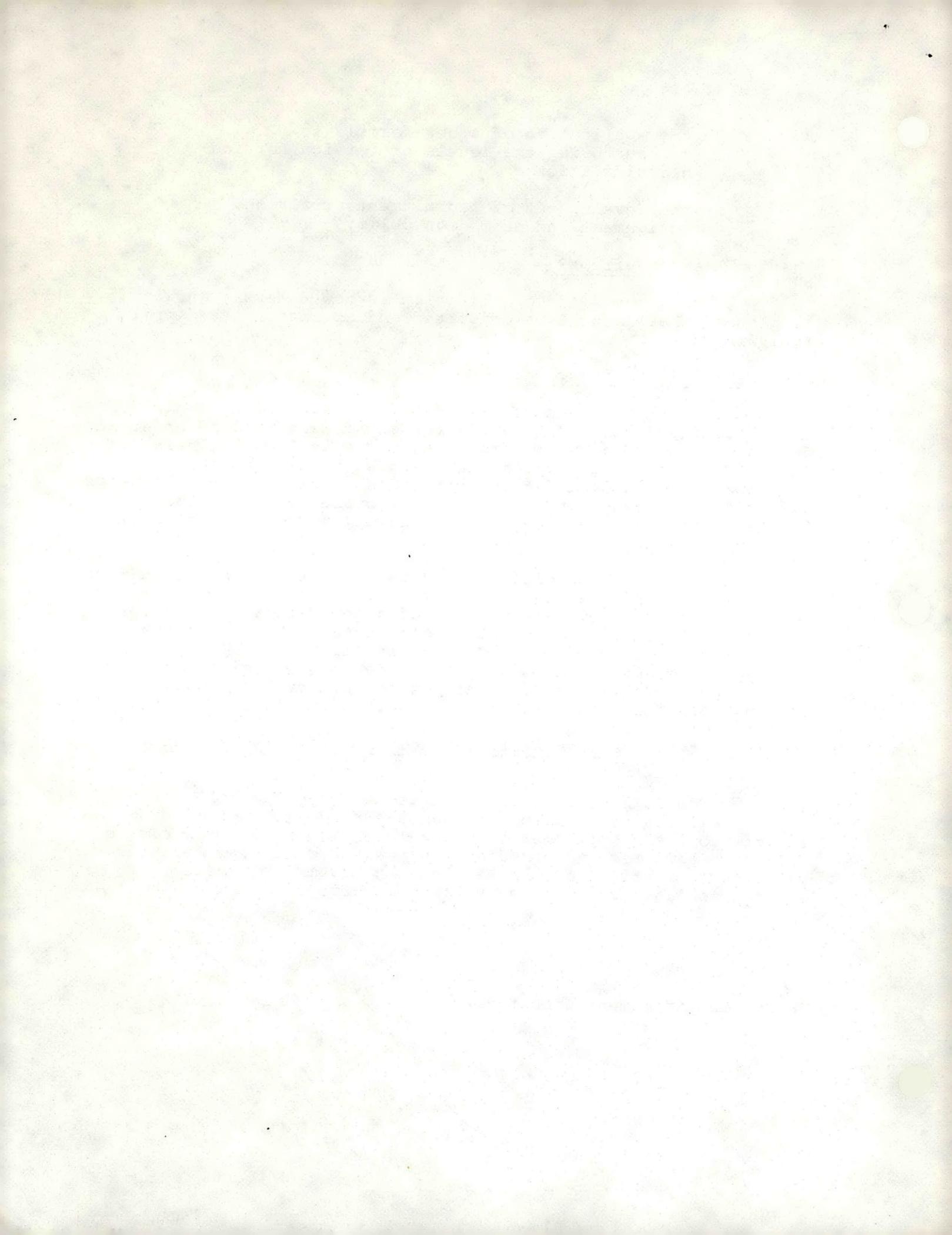
What is the Plan of Action?

A Plan has been developed under which arrangements for consolidation between CEIC and External Affairs will be undertaken during May and June, with efforts extended to CIDA beginning in July. Meanwhile, ITC will be involved with the internal amalgamation of CGOT, and their relationship with External Affairs will not be reviewed until December. Consideration of the relationship with other departments having personnel abroad is planned for next fall.

Restructuring will proceed in concert with consolidation. The timing of any changes is, however, dependent on the introduction by the Treasury Board of a new Management Category in the Public Service. Treasury Board hope to be in a position to make such a submission to Cabinet in mid-May. The development of a new FS classification structure and the determination of the cut-off point for the management pool cannot proceed until the Treasury Board has its new grade structure in place.

How are foreign service personnel and interested departments being kept informed?

The ICER Secretariat will issue a regular bulletin to keep all departments and personnel abroad informed of progress. In addition, all departments and agencies having foreign service interests will receive agendas, minutes and other documentation relating to meetings of the Personnel Management Committee. Staff associations will also be kept informed.





Interdepartmental Committee on External Relations
Comité interministériel sur les relations extérieures

OTTAWA, le 8 mai 1980

NOTE DE SERVICE

À: Toutes les missions
Ministères du CGP

cc. NMC-Davidge
AFPC, IPSPC
APASE

DE: Le Secrétariat

OBJET: Consolidation du Service extérieur

Toutes les missions ont récemment reçu le texte d'un communiqué émanant du Cabinet du Premier ministre, ainsi qu'un document d'information sur la consolidation du Service extérieur.

En vue d'entreprendre la mise en application de la directive du Premier ministre, les représentants des ministères du CIRE se sont rencontrés le 22 avril pour reconstituer le Comité de gestion du personnel du CIRE. Lors de cette réunion, il a été convenu que l'on publierait régulièrement un bulletin pour tenir les employés du Service extérieur- notamment ceux à l'étranger- et tous les ministères intéressés par le Service extérieur informés des progrès accomplis. Nous vous faisons parvenir la première livraison du bulletin, qui sera suivie d'autres numéros au fur et à mesure de la consolidation.

Nous vous saurions gré de porter ce bulletin à l'attention de tous les membres intéressés de votre personnel.

Le secrétaire

R.H. Dorrett



Interdepartmental Committee on External Relations Comité interministériel sur les relations extérieures

BULLETIN SUR LA CONSOLIDATION N° 1

Qui est chargé d'appliquer la consolidation?

Le Comité de gestion du personnel (CGP) a été reconstitué comme principal service de coordination de la consolidation. En tant que sous-comité du CIRE, il fait rapport au Comité des sous-ministres et aux représentants du CIRE. Il est convoqué par le président du Comité des sous-ministres du CIRE; les ministères et organismes y sont représentés par des fonctionnaires ayant le rang de directeur général.

Qui compose le CGP?

On y retrouve les membres du CIRE (c.-à-d. Affaires extérieures, I&C, CEIC et ACDI, CPM, CT, MDN et GRC). La CFP a été invitée à participer, comme d'ailleurs tous les autres ministères ayant des intérêts à l'étranger.

Quelle est la structure du CGP?

Le CGP agira par l'entremise de trois groupes de travail interministériels:

1. Groupe de travail de la restructuration. S'occupera de la question complexe des niveaux FS. Son mandat englobera la restructuration du groupe FS en un plus grand nombre de paliers, sensiblement identiques à ceux appliqués pour le service au pays. Aux niveaux supérieurs, le groupe FS sera directement lié à la catégorie de la haute direction prévue pour l'ensemble de la fonction publique.
2. Groupe de travail de la consolidation. S'occupera de tous les éléments du transfert de postes et d'employés aux Affaires extérieures, des mécanismes de détachement de personnes à des postes des Affaires extérieures, ainsi que du recrutement, de la formation, de l'affectation et de la promotion des agents du Service extérieur.
3. Groupe de travail de l'infrastructure administrative. S'occupera du soutien des opérations à l'étranger (par exemple, prestations, indemnités, logement, logistique, etc.) ainsi que du transfert de ressources aux Affaires extérieures pour fournir le soutien administratif nécessaire au Service extérieur consolidé.

Quel est le mandat du CGP?

Le CGP s'occupera de l'application des politiques et pratiques liées à la consolidation des effectifs. De façon plus précise, il:

1. dirigera et coordonnera le processus immédiat de consolidation et de restructuration;
2. mettra au point les systèmes de gestion du personnel nécessaires pour appuyer les objectifs de la consolidation du service extérieur (par exemple, rationalisation, recrutement, formation et classification);
3. établira les politiques en matière de personnel visant à assurer la disponibilité d'agents qualifiés pour gérer les programmes des opérations à l'étranger, et à préparer les agents à assumer des responsabilités de haute direction dans le Service extérieur (par exemple, promotions, affectations, détachements, affectations uniques, nominations de chefs de mission, appréciations, etc.);
4. fera des recommandations sur les conditions de service à l'étranger (par exemple, indemnités, prestations, déplacements et déménagements);
5. agira comme carrefour de discussion et de diffusion de l'information aux parties intéressées sur toutes les questions liées à la consolidation (par exemple, les associations d'employés, les agences centrales, les ministères ayant des programmes à l'étranger, le personnel à l'étranger);
6. sera le grand centre de consultation interministérielle sur la gestion du personnel du Service extérieur.

Quelles sont les grandes questions à régler? Ce sont notamment:

- la définition et l'interaction des divers courants au sein du service extérieur;
- la politique et les modalités de l'affectation d'agents -de l'Administration centrale qui choisissent de faire carrière dans l'un ou l'autre secteur- au ministère s'occupant au premier chef de ce secteur;

- la détermination du niveau et de la composition du groupe de la haute direction et la politique de promotion au groupe;
- l'application d'une nouvelle formule de restructuration des niveaux de classification dans le Service extérieur;
- l'élaboration des politiques en matière de recrutement, de formation, d'affectation et de promotion.

Quelle est l'échéance prévue?

Le processus de consolidation est maintenant en cours; il devrait être opérationnel le 1^{er} avril 1981.

Quel est le plan d'action?

On a élaboré un plan en vertu duquel des arrangements visant la consolidation seront pris entre la CEIC et le ministère des Affaires extérieures en mai et juin; ces efforts seront étendus à l'ACDI à compter de juillet. Entre temps, I&C s'occupera du fusionnement interne de l'OTC, et ses relations avec les Affaires extérieures ne seront pas étudiées avant décembre. On se penchera, à l'automne prochain, sur ses relations avec les autres ministères ayant du personnel à l'étranger.

La restructuration se fera parallèlement à la consolidation. L'échéancier des changements sera toutefois fonction de l'introduction, par le Conseil du Trésor, d'une nouvelle catégorie de la haute direction dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor espère pouvoir présenter son projet au Cabinet à la mi-mai. La mise au point d'une nouvelle structure de classification des FS et la détermination du niveau-plancher de recrutement pour la haute direction ne pourront se poursuivre tant que le Conseil du Trésor n'aura pas introduit sa nouvelle structure.

Comment les employés du Service extérieur et les ministères intéressés seront-ils tenus informés?

Le Secrétariat du CIRE publiera régulièrement un bulletin pour tenir tous les ministères et employés oeuvrant à l'étranger au courant de l'état d'avancement du dossier. En outre, tous les ministères et organismes ayant des effectifs à l'étranger recevront des ordres du jour, des

comptes rendus et d'autres documents concernant les réunions du Comité de gestion du personnel. Les associations d'employés seront également tenues au courant.

Le Comité de gestion du personnel

le 5 mai 1980